



FEUILLETTE
Plus qu'une boulangerie !

Le groupe Feuillette rejoint la Fédération française de la franchise (FFF)

Forte de son réseau dynamique de 80 boulangeries (dont 23 succursales), l'enseigne de Boulangerie-Pâtisserie Feuillette est fière d'annoncer son adhésion à la Fédération Française de la Franchise (FFF).

Cette adhésion, gage de sérieux et de confiance, renforce l'implication du réseau Feuillette dans le secteur de la franchise, tout en affirmant la solidité de son modèle économique et son fort potentiel de développement à l'échelle nationale.

Un réseau solide et ambitieux

Depuis sa création en 2009, l'enseigne de Boulangerie-Pâtisserie Feuillette axe son développement sur l'**excellence des produits** et la **satisfaction client**.

Ce concept minutieusement façonné par son fondateur Jean-François Feuillette se place aujourd'hui comme le **3ème acteur français de la boulangerie pâtisserie** et souhaite renforcer davantage sa présence sur le territoire en visant les **100 boulangeries d'ici 2025**.

Le groupe Feuillette peut désormais s'appuyer sur l'expertise de la FFF pour consolider son modèle, perfectionner ses pratiques, et contribuer à l'évolution du secteur de la boulangerie en France.



« Nous sommes ravis de rejoindre la Fédération française de la franchise, un acteur majeur dans la structuration et l'accompagnement des réseaux de franchise en France. Cette adhésion représente pour nous un gage de confiance et d'engagement pour offrir à nos franchisés les meilleures conditions de réussite. »

Jean-François Feuillette
Fondateur des boulangeries Feuillette



Favoriser le développement de la franchise en France

Créée en 1971, la Fédération Française de la Franchise est l'organisation de représentation et de promotion de la franchise en France. Elle représente un écosystème de **plus de 190 enseignes et acteurs** de la franchise, partageant tous un même engagement en faveur de la **transparence**, de la **qualité**, et de la **réussite** collective de chaque franchise.

Avec cette adhésion, Feuillette confirme avant tout son engagement à accompagner ses franchisés par un soutien personnalisé et un suivi stratégique complet, assurant ainsi une **croissance stable et durable de son réseau**. Mais à également à cœur de participer activement aux évolutions du secteur de la franchise !



La franchise Feuillette en chiffres :



Droit d'entrée (et formation) : 50 000 € HT

Apport personnel minimum : 250 000 € HT

Investissement moyen de 1 400K€ HT pour 450m²

Redevances d'exploitation : 5% du CA HT

CA moyen > 1 an : 3 000 000 € HT

À propos :

Riche de son expertise et de son expérience comme boulanger-pâtissier, Jean-François Feuillette lance en 2009 sa première boulangerie à Blois. Véritable succès, le concept s'exporte rapidement en dehors des frontières du Loir-et-Cher. Chaque boutique, accueillante comme une maison de famille, propose une large gamme de gourmandises salées et sucrées pour tous les instants de consommation. Feuillette représente aujourd'hui 80 enseignes réparties sur tout le territoire et un chiffre d'affaires de 140M€ en 2023. www.feuillette.fr

